

CONVOCATION

Il est adressé le 10 Novembre 2025 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 18 novembre 2025 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Présentation du Rapport annuel SIAEPA
- Délibération Revalorisation des loyers au 01/01/2026
- Délibération Adhésion au Contrat assurance statutaire CDG33 2026/2029
- Délibération Assistance et Travaux SIPHEM
- Délibération Choix Entreprise SPS pour les travaux de réhabilitation des logements communaux
- Délibération Suppression et création de poste Adjoint Technique 30/35^{ème} pour 16.60/35^{ème}
- Décision Modificative 3 : remboursement TA sur PC non aboutis
- Informations et questions diverses

Le maire,

N° 2025/031

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2025

PRÉSENTS : MM LECOURT Didier, VILLETTE R, TRISCOS D, LAMARCHE A, BALLEREAU É, BORTOLUZZI R, MMES ANTUNEZ L.

EXCUSÉS : MM. BALLON JR, CHEVASSUT S, MME MAURIN M.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Robin BORTOLUZZI

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

- DEL2025/032 DÉLIBÉRATION RAPPORT ANNUEL SIAEPA BDG : Monsieur le maire donne lecture du rapport annuel 2024 du SIAEPA BDG.

Adopté à l'unanimité

- DEL 2025/033 DÉLIBÉRATION REVALORISATION DES LOYERS : Monsieur le maire indique au conseil municipal que les loyers sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction du coût de l'indice de la construction, à savoir 0.87 % au 1^{er} janvier 2026, soit :

* Loyer École (Mme CARMAGNAC)

Dépendances	$397.21 \text{ €} + (397.21 \times 0.87) : 100 =$	400.67 €
		54.00 €
		454.67 €

Montant total du loyer au 01/01/2026

Soit une hausse mensuelle de 3.46 €

* Loyer Presbytère (Mr et Mme BRABANT)

Dépendances	$516.20 \text{ €} + (516.20 \times 0.87) : 100 =$	520.69 €
		101.05 €
		621.74 €

Montant total du loyer au 01/01/2026

Soit une hausse de 4.49 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

- DEL2025/034 DÉLIBÉRATION ADHESION AU CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE CDG33 2026/2029 : Monsieur le maire annonce que le contrat statutaire entre le CDG33 et CNP Assurance prend fin au 31/12/2025. Pour la période 2026/2029, le résultat de l'appel d'offre a été

Groupama Centre Atlantique avec le courtier Diot Siaci mais il faut choisir les garanties et franchises pour les agents titulaires CNRACL et IRCANTEC. Pour les agents CNRACL, il a été choisi le taux à 6.49% (tous les risques avec franchise de 15 jours) et pour les agents IRCANTEC, le taux 1.13 % a été préféré (tous les risques avec une franchise de 15 jours).

Adopté à l'unanimité.

- DEL2025/035 DÉLIBÉRATION INTERVENTION TRAVAUX SIPHEM : La commune a été destinataire d'un courriel demandant d'approuver une convention qui lie la collectivité au SIPHEM et fixant une part variable de 208.50€ par jour d'étude de dossier de subvention et par jour de suivi de grosses installations. Après débat et adopté à l'unanimité, le conseil municipal considère que cette participation, n'ayant jamais été abordée lors de l'accompagnement réalisé il y a 3 ans et demi, ne valide pas cette convention ni la demande financière mais reste ouvert à la signature d'une telle convention pour de futurs travaux et accompagnement des services du SIPHEM.

Adopté à l'unanimité

- DEL2025/036 DÉLIBÉRATION CHOIX ENTREPRISE SPS : Monsieur le maire fait part à l'ensemble des conseillers municipaux des tarifs des entreprises pour les travaux de réhabilitation des 2 logements communaux au niveau Coordonnateur SPS

	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
DOMIELEC	1 855.00 €	2 226.00 €
ALPES CONTROLES	3 725.00 €	4 470.00 €
VERITAS	3 120.00 €	3 744.00 €
LAFON	PAS DE REPONSE	

La moins-disante a été retenue, DOMIELEC pour 1 855€ HT.

Adopté à l'unanimité

- DEL2025/037 DÉLIBÉRATION SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE : Le CST a donné un avis favorable le 28/10/2025 pour la suppression et création du poste d'Adjoint Technique ; cela fait suite à la demande de Mme Dal-Bo Stéphanie pour la réduction de sa quotité d'heures. Le poste 30/35^{ème} laisse donc place au poste 16.60/35^{ème} au 01/01/2026.

Adopté à l'unanimité.

- DEL2025/038 DÉCISION MODIFICATIVE 3 : La mairie a reçu 3 titres pour rembourser la Taxe d'Aménagement pour les PC POLYDORE et BAZILLE non aboutis. Les crédits au BP 2025 n'étant pas suffisants, il faut procéder ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 624 : Transports de biens et collectifs	2 315.39 €	
D 023 : Virement à la section INVESTISSEMENT		2 315.39 €
D 10226 : Taxe Aménagement		2 315.39 €
R 021 : Virement de la section FONCTIONNEMENT		2 315.39 €

Adopté à l'unanimité.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

État néant.

Prochaine réunion du Conseil Municipal en janvier 2026.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 heures 20.

Le maire,
D. LECOURT

Le secrétaire,
R. BORTOLUZZI

Les conseillers municipaux